

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
03 MARS 2020**

L'an deux mil vingt le 03 mars à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude MARIN, Maire, conformément aux dispositions *du Code général des collectivités territoriales (Art. L 2121.7 à L. 2121.34)*.

Etaient Présents : M. MARIN Claude, Mme JACOB Herveline, M. GAGLIONE Pierre, Mme GARCIA Anne-Marie, M. RUBIO Jean, M. FRUET René, M. SFORZIN Denis, Mme ESCARNOT Joëlle, M. Jean Marc LAMANTIA, M. RICARD Jean-Luc, Mme Eliane CAMILLO, Mme PENAVALAIRE Sandrine,

Etaient absents excusés : M. Patrice GERBER, Mme Céline MENEGHIN, Jean Pierre MOUYNET, Mme Gwendoline VALES, Olivier MESTRE, Mme PRUDON Laurence,

Pouvoirs : M. GERBER à M. MARIN
Mme PRUDON à Mme JACOB
Mme VALES à M. SFORZIN
M. MESTRE à M. RICARD
M. MOUYNET à M. RUBIO

Mme ESCARNOT Joelle est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre est joint à la présente note de synthèse pour lecture avant proposition d'approbation de celui-ci.

2020.01 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VISIOPHONIE AU GROUPE SCOLAIRE CLAUDE NOUGARO

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de prévoir l'acquisition d'un nouveau système de visiophonie pour le groupe scolaire Claude Nougaro. En effet, le système actuel ne fonctionne plus et dans le cadre de l'AD'AP, il était prévu d'équiper le bâtiment d'un visiophone permettant de répondre aux normes d'accès aux bâtiments publics par les personnes en situation de handicap.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- **AUTORISE** cette opération
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum au Conseil départemental de la Haute-Garonne
- **S'ENGAGE** à couvrir le solde de la dépense sur les fonds propres de la Collectivité.

2020.02 – PARRAINAGE D'UN CANDIDAT AU CONCOURS « UN DES MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE » DANS LA CATEGORIE BOULANGERIE

La société nationale des meilleurs ouvriers de France a adressé un courrier à la commune nous informant qu'un administré de la commune était inscrit au 28^{ème} concours « un des meilleurs apprentis de France » en spécialité boulangerie.

L'association à but non lucratif organisatrice de l'évènement sollicite la commune pour « parrainer » les candidats afin de participer aux frais inhérents à l'organisation d'un tel concours.

La demande d'aide est de 50 € par candidat.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité :

- **APPROUVE** accepte de parrainer le candidat au concours « un des meilleurs apprentis de France »
- **ACCEPTE** le versement de 50 € par candidat à la société nationale des meilleurs ouvriers de France pour participer aux frais inhérents à l'organisation du concours.
- **PRECISE** que ce financement sera conditionné à la participation effective du candidat au concours ci-dessus énoncé.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

2020.03 – AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE TISSEO-SMTC ET LA COMMUNE POUR LA REALISATION DS AMENAGEMENTS AU BENEFICE DES USAGERS DU RESEAU DE SURFACE DE TISSEO

Au cours de la séance du 11 décembre 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé par délibération l'avenant n°3 à la convention de co-maitrise d'ouvrage n°2014-897 entre la commune et Tisséo Collectivités.

Cet avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention de 9 mois pour une fin prévue le 31.12.2020. Ce prolongement nous permettra de réaliser les travaux prévus en 2020.

Sur la commune, seul un arrêt de bus chemin de la Puntete reste à mettre en accessibilité. Les travaux devront être entrepris en 2020.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 tel qu'il a été présenté.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer cet avenant et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

2020.04 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA PRESTATION DE SERVICE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET DE L'AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS POUR LA PERIODE 2020.2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention d'objectifs et de financement conclue entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2020.2023.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de :

- La prestation de service d'accueil de loisirs sans hébergement (périscolaire)
- La prestation de service d'accueil de loisirs sans hébergement (extrascolaire),
- La bonification « Plan mercredi »
- L'aide spécifique rythmes éducatifs » (ARSE)

Après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs telle qu'elle a été présentée.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer cet avenant et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

2020.05 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE

Conformément à l'article L5211639 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Dans ce cadre, le SDEHG nous a adressé le rapport 2019, qui doit faire l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel du SDEHG pour l'année 2019 et demande à l'assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le rapport du syndicat tel qu'il a été présenté.

2020.06 – OUVERTURE DE POSTES CONTRACTUELS POUR L'ANN2E 2020 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2019.63

Dans un souci de gestion et pour faire face à la charge de travail notamment aux services techniques, Il a été proposé d'ouvrir les postes pour toute l'année 2020 et d'adapter les contrats en fonction de leur durée et des besoins. Toutefois, en décembre 2019, ces postes ont été ouverts à l'indice brut 350 correspondant au 1^{er} échelon des cadres d'emplois d'adjoint technique et d'adjoint d'animation, et après l'augmentation du SMIC valable au 01.01.2020, cet indice se situe sous le SMIC, aussi, il convient de modifier la délibération et d'utiliser l'indice brut de référence 353 correspondant au 3^{ème} échelon des grades susvisés.

Par conséquent, la délibération 2019.63 est modifiée comme suit :

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **OUVRE** 1 poste d'adjoint territorial d'animation (IB 353) du **01 janvier 2020 au 03 juillet 2020 inclus** pour **14 h 00** semaine.
- **OUVRE** 1 poste d'adjoint territorial d'animation (IB 353) du **01 janvier 2020 au 03 juillet 2020 inclus** pour **5 h 00** semaine.
- **OUVRE** 2 postes d'adjoint technique territorial (IB 353) du **01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus** pour **35 h 00** semaine.
- **OUVRE** 1 poste d'adjoint technique territorial (IB 353) du **01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus** pour **20 h 00** semaine.
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal 2020

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

2020.07- OUVERTURE DE POSTES CONTRACTUELS A L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE POUR LES VACANCES DE PRINTEMPS

M. le Maire informe l'assemblée qu'en prévision des vacances de printemps, il convient d'ouvrir deux postes d'animateur non-titulaire à l'accueil de loisirs extrascolaire municipal à temps complet, conformément à l'article 3 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour couvrir un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire précise que ces postes seront pourvus en fonction des effectifs et des congés des agents titulaires.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- **OUVRE** deux postes d'adjoint territorial d'animation (IB 353) du 06 avril au 17 avril 2020 inclus pour 35 h 00 semaine.
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 20 h 05

*Emargement des membres présents à la séance du conseil municipal du
03 MARS 2020*

	NOM	PRENOM	SIGNATURE
1	MARIN	Claude	
2	GAGLIONE	Pierre	
3	JACOB	Herveline	
4	RUBIO	Jean	
5	CAMILLO	Eliane	
6	ESCARNOT	Joëlle	

7	FRUET	René	
8	GARCIA	Anne-Marie	
9	GERBER	Patrice	<u>Absent excusé</u>
10	LAMANTIA	Jean-Marc	
11	MENEGHIN	Céline	<u>Absente excusée</u>
12	MESTRE	Olivier	<u>Absent excusé</u>
13	MOUYNET	Jean-Pierre	<u>Absent excusé</u>
14	PENAVAIRE	Sandrine	
15	PRUDON	Laurence	<u>Absente excusée</u>
16	RICARD	Jean-Luc	
17	SFORZIN	Denis	
18	VALES	Gwendoline	<u>Absente excusée</u>